



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 28 avril 2021

Mesure pour améliorer la circulation automobile et lutter contre les nuisances sonores la nuit

En collaboration avec les communes de Chavannes-près-Renens, Prilly et Ecublens, la Ville de Renens va procéder à la mise au clignotant des feux de circulation la nuit dans le but d'augmenter la fluidité du trafic automobile et d'atténuer les nuisances sonores. Après une première période de test durant le confinement du printemps 2020, cette mesure sera appliquée sur différents axes stratégiques dès le 1^{er} mai 2021, de 22h à 6h.

La mise au clignotant des feux de circulation durant les heures de nuit est une mesure qui a prouvé son efficacité dans la fluidification du trafic routier ainsi que pour réduire le bruit routier. Déjà appliquée dans différentes villes de Suisse et l'Ouest lausannois, elle permet d'apaiser la circulation sur certaines artères très fréquentées.

Ce dispositif a été testé durant le confinement du printemps 2020 dans différentes communes du district et répété le 22 avril dernier sur la majorité de ses feux. Suite à ces premières expériences concluantes, la Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (POL) a validé une mise au clignotant pérenne à partir du 1^{er} mai 2021, de 22h à 6h le long de la rue de Lausanne et de la route de Cossonay aux carrefours suivants :

- carrefour de Florissant
- carrefour de la Croisée;
- avenue du Temple;
- avenue du 1^{er}-Août ;
- rue du Bugnon ;
- chemin de Jouxpens;
- route du Bois-Genoud (au niveau du garage Apollo).

Dans cette configuration, les règles de circulation routière prévalent avec notamment une priorité accordée aux piétons. Ces derniers peuvent utiliser les passages piétons à tout moment pour traverser la chaussée. Les cyclistes pourront également profiter de cette fluidification du trafic. La POL rappelle finalement que de nuit, il reste essentiel que chaque personne soit visible afin d'éviter tout accident (habits et accessoires réfléchissants).

En cas d'application concluante à long terme, une réflexion sera menée sur l'élargissement des plages horaires de mise au clignotant.

Renseignements :

Olivier Golaz

*Municipal Informatique-Population-Sécurité publique
079 398 76 77*

Tinetta Maystre

*Municipale Urbanisme-Travaux
076 407 33 81*

Police de l'Ouest lausannois

021 622 80 00